



Ministère du Développement durable / DGPR
Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industriels

FICHE DE NOTIFICATION D'ACCIDENT / INCIDENT

Nom : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Fonction : **Directeur technique**

Courriel : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Date de Rédaction : **jeudi 26/11/2020**

LIEU, DATE, EXPLOITANT

Commune : **Allouville-Bellefosse**

Département : **76**

Date de l'événement (début) : **mardi 24/11/2020**

Heure de l'événement (début) : **00h37**

Durée totale : **25h**

Exploitant (titulaire de l'autorisation ou déclarant pour une IC) : **LINEX PANNEAUX**

Adresse de l'établissement accidenté : **ZA Caux-Multipôles - BP 222 - 76197 YVETOT PPDC**

Activité NAF de l'établissement : **1621Z**

SITUATION ADMINISTRATIVE DE L'ETABLISSEMENT (le jour de l'accident)

Commentaires éventuels :

[Voir l'arrêté préfectoral du 16/01/2020 de la société LINEX PANNEAUX SAS :](#)

- soumis à autorisation pour les rubriques 3610.c, 1532.1, 2410.1, 2915.1.a & 2940.2.a.
- soumis à enregistrement pour les rubriques 2260.1.a, 2260.2.a & 2910.a.1.
- soumis à déclaration avec contrôle périodique pour la rubrique 1435.2.
- non classé pour les rubriques 2930.1, 4510, 4511, 4718, 4719, 4725, 4734.1 & 4734.2.
- non classé SEVESO

Déclaration
Enregistrement
Autorisation
Autre (à préciser)

AS
Seveso seuil haut
Seveso seuil bas

TYPOLOGIE ET CHRONOLOGIE DE L'EVENEMENT

Préciser la chronologie et toute information pertinente : conditions météorologiques en cas de diffusion d'un nuage, urbanisation autour du site...

[Explosion dans la zone entre le séchage bois et le triage bois ayant nécessité l'extinction de points de combustion résiduels et la vidange d'un silo.](#)

Incendie
Explosion
Rejet de matières dangereuses ou polluantes :
dans l'atmosphère
sur le sol ou dans rétention
dans les eaux (pluviales, résiduelles, de surface)
Autre (à préciser) :

MATIERES DANGEREUSES OU POLLUANTES IMPLIQUEES

Précisez les modes de relâchement des substances / matières dangereuses ou polluantes impliquées, ainsi que les éventuelles réactions constatées :

[Aucune matière dangereuse car uniquement de la combustion de bois](#)

Substances / matières libérées, exposées ou ayant réagi
Nom :
N° CAS :

Quantité présente (t) :
Quantité relâchée dans l'accident (t):
Nom :
N° CAS :
Quantité présente (t) :
Quantité relâchée dans l'accident (t):

NATURE ET EXTENSION DES CONSEQUENCES

Préciser ici l'ensemble des conséquences humaines, sociales, environnementales et économiques listées ci-contre.

Préciser également les mesures prévues ou mises en œuvre pour évaluer et suivre dans le temps l'impact sanitaire et environnemental de l'accident

Pas de blessé.

Des dégâts matériels légers dans la zone compartimentée entourant le lieu d'apparition de l'explosion.

Des mesures de rejets atmosphériques (ATMO NORMANDIE) ont été réalisés pendant le sinistre.

Un bassin a servi au recueil des eaux d'extinction incendie. Des analyses (APAVE) ont été réalisés.

Calcul de la quantité de bois impacté : tonnage brûlé estimé à 2 tonnes de bois dans les convoyeurs.

Conséquences humaines et sociales

Morts
Blessés graves (hospitalisation > 24h)
Blessés légers (hospitalisation < 24 h ou soignés sur place)
Personnes en chômage technique
Tiers sans abris
Tiers dans l'incapacité de travailler
Privations d'usage (minimum 2 h)

	Personnes	Heures
Gaz		
Electricité		
Eau potable		
Téléphone		
Transports publics		

Conséquences environnementales

Pollution des sols
Pollution des eaux de surface
Pollution des eaux souterraines
Pollution atmosphérique
Atteintes à la faune / flore (dont animaux d'élevage) :
aucunes

Précisions :

Suivi des conséquences sanitaires ou environnementales (prévu ou mis en œuvre)

Prélèvements conservatoires effectués (dans quelle matrice ?) :

Conséquences économiques

	Total	Interne	Externe
Dommages matériels			
Pertes d'exploitation			

Autres conséquences (à préciser) :

MESURES PRISES

Préciser ici les modalités d'intervention et d'information des différentes parties prenantes. Indiquer également les éventuelles difficultés d'intervention.

Préciser si l'accident a généré des déchets (quantité / volume, nature, toxicité et/ou caractéristiques physico-chimiques, filière d'élimination à déterminer, envisagée, proposée, réalisée...) et éventuellement leurs durées de stockage provisoire.

Préciser si l'accident a généré des terres polluées et la gestion envisagée

Mesures d'urgence :

Appel des pompiers

POI déclenché

Mise en sécurité de l'établissement

Communiqués de presse

Mesures immédiates :

POI déclenché

PPI/PPS déclenché

Alerte de la population

Périmètre de sécurité : rayon (m)

personnes heures

Confinement

Evacuation

Mise en sécurité de l'établissement

Autres mesures d'urgence (à préciser) :

Mesures curatives (préciser ci-contre) :

Déchets générés (type, quantités, traitement...)

Sols / terres polluées (type, quantités/surfaces, traitement...)

Décontamination (milieu, technique, durée, coûts...)

CIRCONSTANCES ET CAUSES DIRECTES DE L'ACCIDENT

Précisez les circonstances au moment de l'événement (construction, arrêt redémarrage de l'unité, travaux, début/fin de poste...)

Décrire le déroulé de l'événement : actions réalisées ou oubliées, type de défaillance matérielle ou d'agression externe...

Apparition d'une source de chaleur dans une zone ATEX 20

Défaut matériel

Perte de confinement
Rupture
Panne
Autre (préciser) :

par corrosion Choc Vétusté
Fatigue Pb montage Pb électrique

Intervention humaine

Erreur (involontaire)
Transgression (volontaire)

Perte de contrôle d'une installation
(emballement de réaction, mélange de produits incompatibles, dérive du procédé...)

Agression externe

d'origine naturelle :

Foudre
Intempéries (pluie, neige...) / inondations
Températures extrêmes (froid/chaud)
Séisme / mouvement de terrain
Autre (préciser) :

D'origine anthropique :

Perte d'utilité externe (eau, énergie...)
Agression technologique (effet domino...)

Malveillance

Acte de malveillance : avéré ou suspecté

Autre cause (à préciser) :

CAUSES PROFONDES

Au delà de la défaillance humaine ou matérielle directe, décrire les conditions qui ont mené à celle-ci : dysfonctionnements organisationnels, contrôles suffisants, communication inadaptée...

Usure précoce d'une installation en zone ATEX 20.

Facteur humain (négligence, distraction, oubli...)
Préciser :

Facteurs organisationnels :

Formation et qualification des personnels
(absente ou insuffisante)
Organisation du travail et encadrement (définition et répartition des tâches, rôles et responsabilités...)
Environnement physique de travail hostile/défavorable
(sécurité, bruit...)
Environnement psychosocial de travail
(stress, pression productive, objectifs incompatibles...)
Ergonomie inadaptée (accessibilité et adaptation des équipements et poste de travail...)
Procédures et consignes (inexistantes ou inadaptées, ambiguës, non actualisées...)
Identification des risques (analyse des risques insuffisants / inexistante...)
Choix des équipements et procédés
(dimensionnement, matériaux)
Culture de sécurité insuffisante
Prise en compte insuffisante du retour d'expérience
Organisation des contrôles (absence, planification insuffisante, non prise en compte des résultats...)
Communication (conditions ne permettant pas la transmission efficace des informations)
Autre (à préciser)

Facteur impondérable :

Vice de fabrication / changement de spécifications par

un fournisseur...

Phénomène exclu de l'analyse de risques

ENSEIGNEMENTS TIRES / AMELIORATIONS DE LA SECURITE

Détailler ici les aspects techniques et organisationnels des améliorations réalisées ou envisagées suite à l'accident.

Mise à jour du plan de maintenance pour vérifier les installations.

Préciser le cas échéant les enseignements plus généraux tirés de l'analyse de l'accident.

Actions correctives

Modifications matérielles (ajout/amélioration de dispositifs de sécurité, moyens de lutte incendie, dispositions constructives...)

Améliorations organisationnelles

Révision / rédaction de consignes / procédures (d'exploitation, de sécurité, d'intervention,...)

Renforcement de la formation des opérateurs

Redéfinition des rôles et responsabilités de chaque intervenant

Amélioration des conditions de travail (ergonomie du poste...)

Amélioration des contrôles (fréquence, type, étendue...)

Révision / réalisation d'une analyse des risques d'une étude de dangers

Réalisation d'exercices (plus fréquents, plus ciblés...)

Autre (à préciser) :

Retour d'expérience positif

La(les) barrière(s) en place s'est(se sont) révélée(s) efficace(s) :

Protection technique :

Protection organisationnelle :

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES / ANNEXES

Merci de joindre à cette fiche tous les compléments utiles à la compréhension et à la description de l'accident, notamment :

Echelle BARPI

En utilisant les règles de cotation des 18 paramètres de l'échelle officialisée en février 1994 par le Comité des Autorités Compétentes des États membres pour l'application de la directive 'SEVESO', l'accident peut être caractérisé par les 4 indices suivants, compte-tenu des informations disponibles.

Les paramètres composant ces indices et le mode de cotation correspondant sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.aria.developpement-durable.gouv.fr>

1) Le niveau 0 de l'indice "Matières dangereuses relâchées" caractérise l'explosion qui s'est produite (le bois n'est pas une matière explosive. L'origine de la zone ATEX provient plutôt de la mise en suspension de la poussière bois dans le process).

2) Le niveau 0 de l'indice « Conséquences humaines et sociales » caractérise l'explosion qui s'est produite (Uniquement des dégâts matériels. Pas de blessé. Pas d'évacuation. Pas de privation).

3) Le niveau 1 de l'indice « Conséquences environnementales » caractérise l'explosion qui s'est produite (Pas d'espèces animales ou végétales impactées. Les eaux d'extinction incendie ont été recueillies dans un bassin avec un volume inférieur à 1000 m³ et une surface inférieure à 0,5 Ha.)

4) D'autre part, les dégâts matériels et les pertes d'exploitation n'ayant pas été chiffrés, l'indice « Conséquences économiques » n'a pu être caractérisé.
